

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES**  
-----

**RÉUNION DU 29 juin 2023**

## **Relevé de décisions**

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 29 juin 2023 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

### **I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 16 mars 2023**

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le déroulé de la séance.

### **II. Présentation générale de la séance**

La séance se caractérise par un montant total de 25,9 M € d'aides proposées pour 69 dossiers de regroupement comprenant 142 aides. Les lignes eau potable (25), restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (24) et gestion des eaux pluviales (16) constituent à elles seules 62 % du volume des aides.

Deux points sont à noter :

- 16 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau), Pour rappel les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource.
- 2,8 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement.

Mme PELOUIN-HADRANE présente et commente le niveau de consommation du budget interventions.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente 40 % du budget (167 M€). Le domaine 3 présente une très bonne consommation budgétaire. Certaines lignes (16,24 et 21 par ex) nécessiteront certainement d'être abondées avant la fin de l'année.

Les prévisions d'aides sur 2023 laissent apparaître une perspective de 28 M€ de demandes d'aide déjà déposées sur Rivage et des intentions de demandes d'aide pour 156 M€.

Le détail des consommations par ligne est le suivant :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 16 % et 36 %.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 43 %.

- LP 25 (eau potable) : 32 %.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 39 %.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 66 %. Une très bonne dynamique sur cette ligne où l'on observe le résultat de la forte montée en puissance des demandes d'aides de gestion alternative des eaux pluviales avec une prise de conscience importante en particulier des collectivités du sujet de la désimperméabilisation et de la nature en ville.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 12 %. Les aides portant sur les MAE et les matériels sont toujours présentées à la dernière CAF de l'année, ce qui explique la faible consommation actuelle.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 75 %. La dynamique des économies d'eau s'accélère au niveau des activités économiques.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 60 %.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 70 % Une très bonne dynamique sur cette ligne. Les premières CAF de l'année sont toujours importantes en montant du fait de la présentation des dossiers d'animation.

Les premières mesures d'accompagnement du plan eau national au niveau de notre programme seront proposées pour validation au Conseil d'Administration (CA) de cet après-midi.

Des aides assainissement, qui sont proposées pour validation à cette CAF, tiennent cependant d'ores et déjà compte de ces mesures. Il s'agit en particulier du déplafonnement du taux d'aide pour les actions inscrites dans les PAOT départementaux. Ces propositions d'aides seront donc définitivement validées après l'approbation des mesures par le CA, ou ajournées dans le cas d'un rejet de la mesure.

Il s'agit des regroupements suivants : voir tableau en annexe.

### **III. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels**

Mme PELOUIN-HADRANE présente les 4 projets de **CTEC du Bassin houiller** :

- **Communautés d'Agglomération de Saint-Avoid Synergie et de Forbach Porte de France,**
- **Communauté de Communes de Freyming-Merlebach**
- **Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle**

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **CTEC du Bassin de Pompey** :

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **CIEC de Constellium** :

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet **de contrat de partenariat avec le Parc Régional de Lorraine**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet de convention de partenariat « sauver l'élevage et les prairies » du Département de la Meuse

Le projet est validé à l'unanimité.

#### **IV. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières**

##### **Dossiers spécifiques**

M. GOETGHEBEUR présente le **projet de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud : Maintien des prairies et de leurs écosystèmes par la valorisation des sous-produits de la filière ovine - REG 2023-00606**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet du syndicat de la rose : Acquisition foncière pour remise en herbe - REG 2023-00602**

M. MICHEL demande si le maintien en herbe correspond bien à des prairies permanentes sans retournement des terres. M. GOETGHEBEUR répond qu'effectivement c'est le but recherché avec un bail environnemental de plus de 5 ans et les prairies vont devenir permanentes.

Monsieur DOS SANTOS demande s'il est prévu de mettre en place une ORE pour sécuriser l'usage de la parcelle à terme. M. GOETGHEBEUR répond que non pour cette parcelle puisque la collectivité est propriétaire, elle ne va pas s'imposer une ORE. Par contre, il pourrait être envisagé de travailler avec des agriculteurs dont les parcelles sont en herbe sur le secteur et la mise en place d'ORE pourrait augmenter le pourcentage de protection du captage.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de SNCF VOYAGEURS – Projet CEPIA du Technicentre industriel à Bischheim - REG-2023-00505**

M. REININGER demande si une étude des sols dans les zones d'infiltration a été réalisée au préalable. M. VAUTHIER répond qu'effectivement sur un site industriel, il y a des zones où on peut infiltrer et d'autres où on ne peut pas, et sur ce site les zones d'infiltration ont été étudiées sous couvert de la DREAL.

M. MICHEL fait remarquer que le site de Bischheim est un très ancien site SNCF et demande s'il n'y a pas de pollution résiduelle des sols sur les parties concernées par les travaux. M. VAUTHIER répond qu'il est possible qu'au cours des travaux une pollution soit révélée et que dans ce cas, la SNCF aura l'obligation réglementaire de traiter le problème et qu'elle financera seule ces travaux de dépollution.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de la Commune d'Etrevail – Création d'un premier système d'assainissement collectif – REG 2023 00567**

M. MICHEL demande ce que deviennent les sables des stations type filtre planté de roseaux. M. VAUTHIER répond qu'il peut y avoir deux destinations, soit par régénération avec lavage des sables soit vers une filière d'élimination.

M. HENRION demande si les 2,62 € annoncés représente le prix de l'eau ou de l'assainissement. M. VAUTHIER répond que pour le moment il n'y a pas de redevance d'assainissement et que la redevance future augmentera le prix de l'eau de 3 €, soit un prix de l'eau entre 5 et 6 €.

M. MICHEL demande combien de communes sont encore sans premier assainissement. M. PELOUIN-HADRANE répond qu'il reste quelques dizaines de communes en Meurthe et Moselle et particulièrement sur le Brenon, qui est un point noir depuis longtemps, et de l'ordre de 200 à 300 communes sur l'ensemble du bassin.

M. HENRION fait remarquer que l'étude remonte à 2013. M. DEPAIX répond qu'effectivement sur ce type de dossier les procédures d'instruction sont longues avec les dossiers loi sur l'eau mais également les services de la DDT qui demandent des études complémentaires rallongeant souvent les délais.

Le projet est validé à l'unanimité.

**M. VAUTHIER présente le projet du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Feldkirch – REG 2023 00505**

M. QUERE demande si dans le projet il est prévu la déconnexion des gouttières pour limiter l'apport d'eau pluviale dans les réseaux non séparatifs. M. VAUTHIER répond qu'effectivement une collectivité qui bénéficie d'une aide pour les bassins de pollution doit engager en parallèle une démarche de désimperméabilisation et une étude de déraccordement.

M. MICHEL demande comment est gérée l'intégration des eaux pluviales sur des sols très argileux. M. VAUTHIER répond que si le sous-sol est argileux, ce sont les premières dizaines de centimètres qui importent et qui permettent quand même une infiltration d'une partie des eaux pluviales.

Le projet est validé à l'unanimité.

**M. VAUTHIER présente le projet du SIAEP de Rambervillers – Sécurisation quantitative Intercommunale – REG 2023 00619 – 00622 – 00587 - 00629**

M. HENRION demande si la question de la capacité du territoire à se développer face aux disponibilités en eau fait partie des réflexions sur ce type de projet. M. VAUTHIER répond par l'affirmative. Il précise que de plus en plus la disponibilité des ressources est prise en compte lorsque l'on souhaite étendre un PLU, ce qui est confirmé par M. DEPAIX. Sur ce dossier, il s'agit d'une sécurisation de proximité et pas d'une substitution totale. On peut rappeler également que ces projets d'interconnexion avec des ressources déjà protégées présentent un intérêt pour le milieu naturel car ils évitent de capter des ressources qui alimentent les petits vallons en période d'étiage. Dans ce secteur d'ailleurs un travail de protection des vallons est en cours.

Le projet est validé à l'unanimité.

## **V. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général**

649 opérations représentant 13,3 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

Les aides instruites dans le cadre du dispositif « fonds vert » représentent 243 879 € sur ce total d'aides. Le choix fait actuellement à la demande des préfets est d'instruire au maximum les aides fonds vert (FV) sur des aides de droit commun de l'agence. Le budget FV renaturation des villes non consommé sera redéployé par l'état sur d'autres demandes des collectivités, en particulier vers les mesures d'économie d'énergie.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2023C02.

Le Président  
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.

## Aides proposées comportant des mesures « plan eau »

Numéro	MOA	N° aide	Libellé AID	Montant opération	Montant d'Aides (€)	Ligne prog
REG-2023-00505	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUISIFNNF	AID-2023-00955	Conduite de transfert des eaux usées vers la nouvelle station d'épuration	1 471 292,00 €	441 388,00 €	12
REG-2023-00505	SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE	AID-2023-00953	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Feldkirch (6 300 EH)	6 179 241,00 €	1 581 592,00 €	11
REG-2023-00536	CA SAINT-LOUIS AGGLOMERATION	AID-2023-01007	Sécurisation qualitative de l'approvisionnement en eau de Neuwiller	1 579 800,00 €	559 555,00 €	25
REG-2023-00567	COMMUNE D'ETREVAL	AID-2023-01050	Création d'une station à filtres plantés de roseaux (60 EH) sur la commune d'Etrevail	161 922,00 €	129 538,00 €	11
REG-2023-00567	COMMUNE D'ETREVAL	AID-2023-01103	Création des réseaux de collecte et transfert et élimination des eaux claires parasites sur la commune d'Etrevail	252 757,00 €	202 206,00 €	12
REG-2023-00585	COMMUNE DE BULGNEVILLE	AID-2023-01082	Réduction des eaux claires parasites et amélioration de la collecte à Bulgnéville.	315 684,00 €	182 937,00 €	12
REG 2023 00596	COMMUNE DE SAULXURES-BULGNEVILLE	AID 2023 01098	Elimination ces eaux claires parasites Grande rue et rue Canelle à Saulxures les Bulgnéville	189 728,00 €	113 837,00 €	12

<b>TOTAL</b>	<b>3 211 053,00 €</b>
--------------	-----------------------